
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 30 MAI 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 30 mai 2001*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures trente-six minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 2 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires
- n° 140 Loi sur l'assurance parentale
- n° 162 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.